

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 13
(5pouvoirs)

Absents : 07

Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**

Séance du 25 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, LE BRUN B, NOEL C, SOREL G, BRISSET C, HUBERT C, LEGER M.

Absents :

Excusés représentés :

M. SIMON F qui a donné pouvoir à M. BONNISSENT J,
Mme DUCHEMIN I qui a donné pouvoir à M. BRISSET C,
Mme LEMAITRE G qui a donné pouvoir à Mme LEGER C
Mme LE MOIGNE V qui a donné pouvoir à Mme LE BRUN B
Mme THOMINET O qui a donné pouvoir à M. HUBERT C.

Excusés non représentés : M. LEFEVRE T, Mme GOUJON C.

Date de convocation

16/01/2018

Date d'affichage :

31/01/2018

Un scrutin a eu lieu, M. BRISSET Christian a été nommé secrétaire.

O B J E T

SUBVENTIONS 2018 DETR 2018

**Aménagement de voirie giratoire pour nouvel accès au site scolaire
Travaux de mise aux normes d'accessibilité selon l'Ad'AP déposé ;
Travaux de dépollution de la plage (zone de baignade surveillée) suite à découvertes d'obus été 2017 ;**

DETR 2018

Le maire fait savoir qu'au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat pour différents travaux comme déjà discuté lors des réunions de conseil précédentes.

Le maire rappelle les termes de la circulaire de programmation relative à la DETR déterminant les catégories d'opérations subventionnables ainsi que les fourchettes de taux applicables à ces catégories. Il nous est demandé de classer les demandes par ordre de priorité.

Aussi, le conseil municipal sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour les dossiers suivants par ordre de priorité :

I – Aménagement de voirie giratoire pour nouvel accès au site scolaire (complément aux travaux en cours de la Communauté d'Agglomération du Cotentin)

M. NOEL présente le projet d'aménagement d'un giratoire et de voirie suite au projet en cours de restructuration de l'ensemble du groupe scolaire comprenant un nouveau parking pour accès handicapés à l'école de Surtainville.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir pris connaissance de devis,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adopte le principe de l'opération consistant en l'aménagement de voirie avec un giratoire pour l'accès à l'école de Surtainville par le futur nouveau parking, consistant en des travaux de terrassement, de voirie, d'eaux pluviales et d'éclairage public, sur la RD 117 en agglomération, Route du Brisay, au niveau des travaux du futur groupe scolaire.

2°) décide de concrétiser ce projet et atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par le budget communal, en section d'investissement ;

3°) dit que l'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux est d'environ 116 695.50 Euros H.T., duquel montant il convient de déduire la part à charge du Département pour le tapis d'enrobé de voirie estimé au montant de 9 500 € HT (article 2.2.1.2. du devis), soit un restant à charge communale de 107 195.50 € HT ;

4°) détermine le plan de financement de ces travaux dont la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget principal, de la façon suivante autofinancement de la Commune diminué de l'éventuelle subvention accordée ;

5°) s'engage à inscrire au budget principal 2018 les sommes afférentes à la totalité des dépenses estimées, soit un montant prévisionnel de 135 000.00 Euros TTC (y compris environ 5% d'imprévus)

(cent trente- cinq mille euros) ;

6°) sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, catégorie n°2 ;

7°) autorise le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture et délègue au maire ou à son représentant tous pouvoirs pour mener à bien cette opération.

I I– Mise en Accessibilité des bâtiments et espaces communaux recevant du public

Le Maire expose que la Commune est propriétaire d'Établissements Recevant du Public (ERP) et d'Installations Ouvertes au Public restant à mettre en accessibilité. Afin d'organiser et de planifier les travaux de mise en accessibilité restants, le projet d'ADAP de la commune de Surtainville a été construit en lien étroit avec les services de la Communauté de Communes de Les Pieux. Aussi, par délibération n°2015-109 du 16 juillet 2015, la commune s'est engagée dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le récépissé de dépôt de notre demande d'approbation d'un Ad'ap est le n°05058515N0220 en date de dépôt du 22/09/2015.

Dans le planning prévisionnel des travaux de mise en accessibilité de notre Ad'ap, il est prévu pour la fin 2018 la mise en accessibilité des bâtiments et espaces suivants :

- Salle polyvalente
- Eglise/cimetière,
- Terrain de loisirs Mare des Laguettes
- Salle St Pierre et bâtiments annexes route de la grotte.
- Les tribunes du stade uniquement dont les travaux n'ont pas commencé (les vestiaires du stade sont en cours car ont pris du retard).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir pris connaissance de devis,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adopte le principe de l'opération consistant en la mise en accessibilité des bâtiments et espaces communaux recevant du public ;

2°) décide de concrétiser ce projet et atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par le budget communal, en section d'investissement ;

3°) dit que l'estimation prévisionnelle des travaux est d'environ 50 963 Euros H.T.;

4°) détermine le plan de financement de ces travaux dont la dépense sera imputée en section d'investissement – chapitre 23 du budget principal, de la façon suivante : autofinancement de la Commune diminué de l'éventuelle subvention DETR accordée et diminué de la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Cotentin ;

5°) s'engage à inscrire au budget principal 2018 les sommes afférentes à la totalité des dépenses estimées, soit un montant prévisionnel (y compris marge 5% d'imprévus) de 53 000 Euros HT /63 600 € TTC (soixante-trois mille six cent euros) ;

6°) sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, catégorie n°3 ;

7°) autorise le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture et délègue au maire ou à son représentant tous pouvoirs pour mener à bien cette opération.

III –Diagnostics géophysiques Dépollution pyrotechnique de la plage

Le maire présente le projet de diagnostics de dépollution de la plage suite aux découvertes d'obus l'été 2017 et aux interventions des plongeurs-démoneurs pour neutralisation d'engins explosifs, dans la zone de baignade surveillée à la plage.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir pris connaissance de devis,

Par ces motifs,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1°) adopte le principe de l'opération consistant en diagnostics géophysiques de dépollution pyrotechnique de la plage de Surtainville, au niveau de la zone de baignade surveillée ;

2°) décide de concrétiser ce projet et atteste que les travaux seront réalisés et les entreprises payées par le budget communal, en section d'investissement ;

3°) dit que l'estimation prévisionnelle de l'ensemble des travaux est d'environ 19 750.00 Euros H.T. soit 23 700.00 € TTC, avec une option évacuation béton pour un montant HT de 4 400.00 € soit 5 280.00 € TTC

4°) détermine le plan de financement de ces travaux dont la dépense sera imputée sur le budget principal, de la façon suivante : autofinancement de la Commune diminué de l'éventuelle subvention accordée ;

5°) s'engage à inscrire au budget principal 2018 les sommes afférentes à la totalité des dépenses estimées, soit un montant prévisionnel de 28 980 Euros TTC (vingt- huit mille neuf cent quatre-vingt euros) ;

6°) sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2018, catégorie n°5 ;

7°) autorise le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture et délègue au maire ou à son représentant tous pouvoirs pour mener à bien cette opération

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

même séance

BUDGETS : ANTICIPATION DE CREDITS SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2018

La Commune va devoir lancer un certain nombre de projets dès le début de l'exercice 2018, notamment les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la maison du bourg, des travaux d'aménagement du bourg, des travaux d'aménagement de voirie liés aux travaux scolaires de la CAC, etc..., sur le budget principal, créateurs d'engagements contractuels et financiers et assurer une continuité des opérations en cours.

Ces engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable tant que les crédits d'investissement n'ont pas été ouverts dans le cadre du budget primitif 2018. C'est pourquoi, sans préjuger des montants qui seront votés au budget primitif 2018, et afin de permettre aux services de travailler sur la section d'investissement avant l'adoption du BP 2018, il est proposé :

- d'accepter que le conseil municipal, en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
- D'ouvrir 25 % des crédits du budget de l'exercice 2017 des dépenses d'investissement conformément à la réglementation, dans l'attente du vote du budget primitif 2018, selon la répartition comme suit :

Budgets	Montants Budgets 2017 en €	Limite 25 % en €	Proposition de réinscription en €
Budget principal COMMUNE	554 575	138 643	138 643.00
Budget GITES	27 000	6 750	4 500.00
Budget CAMPING	153 622	38 405	6 700.00

Anticipation des crédits 2018 comme suit :

Budget Commune 2018

Section d'Investissement :

Total Dépenses..... **138 643.00 €**

NATURE DES DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Emprunts et dettes assimilées	article 165 Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00 €
Immobilisation incorporelles	article 2031 frais d'études	15 000,00 €
	Article 2033 frais d'insertion	3 000.00
article 2051 concessions et droits similaires	235.00 €	
Immobilisations corporelles	article 2188 autres immos corporelles	2 608.00 €
Immobilisations en cours	article 2312 agencement, aménagt terrains	26 000.00€
	article 2313 Constructions	90 000.00 €

Budget annexe Gites 2018

Section d'Investissement :

Total Dépenses..... **4 500.00 €**

NATURE DES DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Immobilisations corporelles	article 2188 autres immos corporelles	1 500.00 €
Immobilisations en cours	article 2313- constructions	3 000.00 €

Budget annexe Camping 2018

Section d'Investissement :

Total Dépenses..... **6 700.00 €**

NATURE DES DEPENSES	IMPUTATION	MONTANT
Immobilisations incorporelles	article 2051 concessions et droits similaires	200.00 €
Immobilisations corporelles	article 2128 Agencement terrain	2 000.00 €
	Article 2188 autres immo corporelles	4 500.00 €

Ces crédits sont affectés prioritairement aux dépenses liées aux cautions, aux frais d'insertion, aux marchés publics de travaux signés après le 1^{er} janvier 2018 et au retour de compétence Voirie/Eclairage public.

Invité à se prononcer, le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

Adopte, selon les modalités ci-dessus, l'ouverture par anticipation des dépenses d'investissements de l'exercice 2018 pour le budget principal et les budgets annexes Gîtes et Camping, conformément à l'article L1612-1 du CGCT.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

même séance

DECISIONS DU MAIRE

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Marchés publics

N°2017-036 du 19/12/2017 – Marchés Publics : Travaux de rénovation de l'éclairage extérieur du terrain d'entraînement de football au stade municipal Les Mielles auprès d'ENGIE INEO Normandie à 50110 TOURLAVILLE, pour un montant HT de 30 554.72€ soit TTC 36 665.66€.

N°2017-037 du 21/12/2017 – Marchés Publics : Remplacement de la porte de la chaufferie – budget annexe du camping- auprès d'AMC FOLLIOU à 50700 Valognes, pour un montant HT de 2 122.33 € soit TTC 2 546.80 €

N°2017-038 du 21/12/2017 – Marchés Publics : travaux de rénovation de zinc sur les faîtages des logements situés 108 à 124 et 128 route des Laguettes, auprès de Mickaël ROULLAND à BRICQUEBOSCQ pour un montant HT de 3 500.00€ soit 3 850.00 € TTC.

N°2017-039 du 22/12/2017 – Marchés Publics : travaux de désamiantage et de couverture sur gîtes n°92 et 94 – budget annexe des gîtes, auprès de l'entreprise LEDUC SAS à 50690 Virandeville pour un montant HT de 10 548.55 € soit 12 658.26 € TTC.

N°2017-041 du 29/12/2017 – Marchés Publics : réalisation d'une étude de marché pour projet d'implantation d'une boucherie-charcuterie à Surtainville, auprès de la Chambre des métiers de la Manche à Coutances 50201 pour un montant de 2 000.00€ avec une prise en charge de 50% par la CMA50, soit une participation restant à charge communale de 1 000.00 €.

Finances

N°2017-040 du 31/12/2017 – Actualisation des tarifs municipaux 2018 : droits de place emplacement taxi – emplacement pour cirques – tarif des concessions de cimetière, tarif des cases de columbarium – tarif de la garderie périscolaire, de l'accueil loisirs sans hébergement, du temps d'activités périscolaires – tarif de location de la salle l'Avenir – tarif heure de ménage – tarif du forfait et de l'heure d'intervention pour les travaux à caractère d'urgence et de sécurité - tarifs 2019 de location de la salle polyvalente.

Concession Cimetière

N°2018-001 du 09/01/2018 – délivrance d'une concession perpétuelle de terrain n°387 /plan n°373, dans le cimetière de Surtainville, pour un montant de 180.00 € plus les frais d'enregistrement.

même séance

VESTIAIRES STADE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de réhabilitation des vestiaires du stade sont presque terminés. Les peintures extérieures et peintures intérieures des murs périphériques seront réalisées ultérieurement à cause des problèmes d'hydrométrie.

Les conseillers demandent qu'une visite des vestiaires soit organisée. Mr NOEL Cyril, adjoint, signale que cela pourrait avoir lieu à la mi-février. Un mail sera à envoyer à l'ensemble des membres.

même séance

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX

Approbation des comptes rendus des réunions de conseil municipal

Le maire demande aux membres si, après lecture, ils ont des observations à formuler sur le compte rendu de conseil municipal des séances mentionnées ci-après :

- du 7 septembre 2017 à 18 h 30 : pas d'observations – Votants : 13 Pour : 11 - Abstention : 2 Contre : 0

- du 28 septembre 2017 à 20 h : pas d'observations – Votants : 13 Pour : 10 - Abstention : 3 Contre : 0.

Les comptes rendus sont adoptés.

même séance

GESTION DE L'ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)/GARDERIE/TAP

Gestion à partir du 08 juillet 2018 : définition des besoins

Par délibération n°CM2017-100 du 23 novembre 2017, le conseil municipal a approuvé le projet d'avenant de prolongation au contrat de délégation de service public (DSP) avec l'association Canton Jeunes pour la durée du 1^{er} janvier au 07 juillet 2018 pour la garderie périscolaire, l'ALSH et les Temps d'activités périscolaires (TAP). Cet avenant a été notifié au délégataire le 28 décembre 2017.

Aussi, afin d'assurer une continuité du service d'ALSH/Garderie périscolaire à partir du 08 juillet 2018, il est décidé de relancer une procédure de délégation de service public/contrat de concession pour la période du 08 juillet 2018 au 31/12/2020.

Mme LE BRUN précise qu'il faut définir les besoins : réflexion à avoir sur la politique tarifaire, les charges eau, téléphone, internet... à charge du futur concessionnaire ou non ? Elle propose d'étudier pour projet le cahier des charges communal utilisé précédemment et présente également, pour comparaison, un document utilisé par une autre commune.

Après discussion, les membres émettent un avis favorable pour faire un mix des deux propositions et déterminent les besoins.

La commission communale est chargée d'élaborer ce nouveau projet de cahier des charges en tenant compte de ce qui vient d'être discuté maintenant afin de pouvoir le valider pour lancer au plus vite la procédure d'appel à candidatures.

VOTANTS : 13 - POUR : 13 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

même séance

QUESTIONS DIVERSES

Camping

Il est donné lecture d'une lettre de Mr LEMOINE, locataire d'un emplacement caravaning sur le camping municipal « Les Mielles », qui souhaite vendre son mobil-home âgé de 35 ans. Au vu de la vétusté de ce mobil-home, le conseil municipal n'est pas favorable à ce qu'il soit vendu tout en conservant l'emplacement actuel sur notre camping mais lui propose de le changer s'il veut garder son emplacement.

Mme Léger Colette informe les membres qu'il serait souhaitable de revoir le contrat concernant les emplacements caravaning du camping au sujet de l'état des mobil-homes qui y sont installés et de mettre en place une politique de changement des mobil-homes comme il en existe dans beaucoup de campings.

Il est donc décidé que la commission camping ira constater sur place l'état de l'ensemble des mobil-homes installés sur le camping municipal et établira une liste de ceux trop vétustes qui devront être remplacés par les locataires afin de conserver le standing d'un camping classé 3 étoiles. Ensuite, un état descriptif de chaque mobil-home sera défini avec une notation. Ce dossier reste à l'étude pour la prochaine réunion.

La Croix Rouge

« La Croix-Rouge française » a adressé un courrier afin de nous informer que cette association va entreprendre une campagne de sensibilisation en porte à porte du 29 janvier 2018 au 24 février 2018. Une équipe ira à la rencontre des personnes à leur domicile au nom de « la Croix-Rouge Française » afin de solliciter de nouveaux soutiens réguliers.

Communauté d'Agglomération du Cotentin - urbanisme

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme DRUEZ Yveline, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, chargée de l'urbanisme, répondant à notre demande de réunion avec toutes les communes de la CAC concernées par les zones inondables afin d'adopter et de mettre en place une doctrine commune déterminant une ligne de conduite au niveau des autorisations d'urbanisme dans les zones inondables.

Il est proposé de travailler avec d'autres intercommunalités pour élaborer une doctrine commune sur l'ensemble du département de la Manche.

Déchets sauvages

Monsieur le Maire informe les membres qu'un rapport de police municipale a été réalisé en date du 19 janvier 2018 constatant que la propriété située au 78 route du Pou - 50270 SURTAINVILLE, cadastrée A 869, 870, 900, 905 et 908, est encombrée de déchets de toutes natures et d'encombrants ainsi que de nombreux rats. Ce document a été transmis à la DREAL afin d'engager une procédure de mise en demeure à l'encontre du propriétaire.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSANT